



ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901
Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE
Identification R.N.A. : W751124211
Président : Eric Hintermann

Courrier : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact par mail : associationturfistes@yahoo.fr

Site internet : www.associationturfistes.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/associationturfistes/>

LETTRE AUX ADHÉRENTS N°75

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

Le 15 février 2021

SOMMAIRE

L'éditorial d'Eric Hintermann, président de l'ANT, p.1

PMU : les gros joueurs de plus en plus avantagés, les petits joueurs de plus en plus lésés, p.3

Chronique de la régularité des courses, p.8

Jeux en ligne : Analyse des données du troisième trimestre 2020 p.13

PMU 2020... année chaotique, p.17

Rejoignez-nous sur Facebook, p.20

Adhésion et cotisation pour l'année 2021, p.22

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN Président de l'ANT

BONNES ANNÉES TURFISTES

L'Association Nationale des Turfistes, que j'ai fondée tout seul sur une idée personnelle il y a un quart de siècle et dirigée pendant cette longue période avec des équipes extraordinaires, sans lesquelles rien n'aurait été possible, va s'engager dans une nouvelle ère qui a besoin de tous ses adhérents et de ceux qui voudront nous rejoindre. D'où le titre de cet éditorial au pluriel qui doit lancer le prochain quart de siècle.

A la base il y a, comme dans toute construction, des fondations. La nôtre, qui fait sa solidité, est un principe absolu qui s'appelle la stricte indépendance. Nous n'avons fonctionné dès l'origine qu'avec les cotisations des adhérents. Nous n'avons aucun lien de dépendance financière ou autre à l'égard du PMU, des sociétés de courses, de l'État, de groupes de pression, de partis ou d'institutions de toute nature. Le Bureau national

est formé de membres qui sont tous bénévoles. C'est cette indépendance qui a fait notre crédibilité. C'est elle qui nous permet de durer auprès des turfistes y compris ceux qui ne sont pas (encore) adhérents.

L'Association Nationale des Turfistes doit continuer à jouer un rôle utile comme l'ont démontré les résultats obtenus. Sans elle nombre de réformes qui ont apporté de vives satisfactions aux turfistes n'auraient probablement pas eu lieu. Par exemple l'obligation de déclarer à l'avance le déferrage des trotteurs pour laquelle nous avons livré un rude et long combat avec le soutien de quelques courageux journalistes hippiques. Elle va s'étendre désormais au plaquage, une pratique nouvelle, où la direction du trot a répondu favorablement à notre demande. Autres exemples, le cheval de remplacement en cas de non-partants, la prolongation des délais de paiement des tickets gagnants, la gratuité de l'accès aux films sur l'internet, la décharge pour les femmes jockeys, etc., et tout récemment la réduction des types de paris qui diminuaient les rapports et enfin l'accent mis par la nouvelle direction du PMU sur la préservation des turfistes de base à la place du tout n'importe quoi qui animait les équipes précédentes dans leur folle course au chiffre d'affaires qu'elles ont fini par perdre.

Si l'Association venait à disparaître, faute de combattants, les intérêts des turfistes n'auraient tout simplement plus de défenseurs. On n'ose même pas imaginer tout ce qui aurait pu se produire si les turfistes n'avaient pas leur association. Car la tentation est forte dans les instances hippiques de vivre en vase clos, entre soi, avec ses petits et grands arrangements concoctés à l'écart des regards.

Or il y a un combat permanent à mener pour la régularité et la transparence des courses, sans cesse mises en cause par quelques-uns. Il faut par exemple que le contrôle du dopage relève d'une structure indépendante. Les commissaires devraient pouvoir être sanctionnés par un système de cartons jaunes et rouges en cas d'erreurs. Il faut mettre fin à l'impunité pour gagner la confiance des turfistes, ce qui conditionne leurs jeux. Pour que le point de vue des turfistes soit toujours pris en compte, leur Association devrait siéger à titre consultatif dans les instances dirigeantes du PMU et des sociétés galop et trot. De cette manière leurs intérêts ne seraient jamais oubliés.

Déjà, le privilège des grands parieurs internationaux (GPI) qui opèrent à partir de paradis fiscaux en bénéficiant d'un avantage de la part du PMU, où le M (pour mutuel) est trahi, doit être abrogé. Éric Blaisse explique de la façon la plus brillante dans cette « Lettre » combien il réduit souvent à néant les rapports espérés par les turfistes de base qui font vivre les courses en leur apportant près de 90% de la recette. C'est neuf fois plus que ce que jouent quelques privilégiés avec leurs gros moyens.

Pour les turfistes, les courses sont une passion. Une raison de plus pour que la filière hippique tout entière, qu'ils financent par leurs paris, les respecte. Toute activité humaine a des défauts, mais l'homme est également perfectible. Souvent les bonnes manières ne suffisent pas. Il est nécessaire d'établir un rapport de force. Un turfiste isolé ne compte pas. En outre, dans le système mutuel les parieurs jouent les uns contre les autres. Mais ils ont tous un intérêt en commun : que les courses se passent bien et que tout soit régulier. C'est pour cela que j'ai conçu l'Association Nationale des Turfistes. Elle a tenu un quart de siècle grâce à des adhérents fidèles et des membres du bureau national qui ont apporté énergie, volonté, talent et compétence à une belle œuvre commune.

Pour engager avec succès le second quart de siècle, à partir de tout ce qui vous semble immédiatement nécessaire, adhérez et versez une cotisation très modérée de 10, 20, 30 euros ou plus si vous le voulez. Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons et mieux nous serons écoutés.

Chacun est libre de s'exprimer dans notre « Lettre » ou sur l'internet, ou les deux à la fois. Vos idées, vos remarques et vos propositions sont les bienvenues. Nous les partagerons ensemble. Plus vous participerez, plus l'Association sera vivante.

L'Association Nationale des Turfistes est passionnante. Elle donne sa dimension à notre passion pour le jeu hippique qui se veut intelligent.

ERIC HINTERMANN

Président de l'Association Nationale des Turfistes

PMU

LES GROS JOUEURS DE PLUS EN PLUS AVANTAGÉS

LES PETITS JOUEURS DE PLUS EN PLUS LÉSÉS

*par Éric Blaisse,
Membre du Bureau et administrateur de la page Facebook*

L'Association Nationale des Turfistes a soutenu la plupart des initiatives de la nouvelle direction du PMU, dès lors que Cyril Linette, arrivé à la tête de l'entreprise en 2017, a renoué le dialogue avec les turfistes et a pris assez vite un certain nombre de mesures qui allaient tout à fait dans le sens de ce que nous réclamions :

- Un coup d'arrêt porté à la promotion contreproductive des paris sportifs au détriment des paris hippiques ;
- Un recentrage sur le pari hippique et sur le turfiste avec l'abandon du funeste « numéro de la chance » et la fin de la « lotoïsation » excessive des paris hippiques ;
- Une réduction de l'offre du nombre de courses « premium » et surtout du nombre de types de paris par course, pour enrayer la diminution des rapports ; la réforme du quinté...

Il est un point cependant sur lequel nous restons en opposition complète avec la stratégie adoptée par le PMU depuis un certain nombre d'années et malheureusement reprise à son compte par la nouvelle direction : les avantages accordés aux plus gros joueurs aux dépens des autres joueurs. Et sur ce plan, hélas, de nouveaux privilèges sont venus l'an passé s'ajouter à ceux qui existaient déjà.

En effet, depuis plusieurs années, les parieurs de France sont lésés par les avantages accordés aux « Grands Parieurs Internationaux » (GPI) à leur détriment. Mais depuis l'an dernier, en outre, les petits joueurs sont lésés également par le bouleversement des rapports occasionné par la garantie du paiement des places des hyper favoris à 1,10. Du fait de ces deux raisons, le principe du pari mutuel est de moins en moins respecté, et la

masse majoritaire des petits et moyens joueurs ne cesse de voir son espérance de gain se dégrader.

Le paiement des places garanti à 1,10 minimum : une initiative délétère

En décidant l'année dernière de garantir le paiement à 1,10 à la place au lieu de rembourser les mises quand il y a trop d'argent joué sur un seul cheval, le PMU a créé un appel d'air gigantesque en direction des gros joueurs (matelassiers, joueurs professionnels, grands parieurs internationaux). Alors que jusqu'à présent ces derniers contrôlaient eux-mêmes leurs mises pour éviter de s'exposer au remboursement, ce remboursement ne survenant, de ce fait, que de façon rarissime, ils misent désormais des sommes colossales à la place, y compris sur l'internet où jusqu'à présent ils ne venaient jamais.

Du coup les courses où les trois places sont payées 1,10 se multiplient.

Prenons l'exemple d'une petite course parmi tant d'autres, courue à Mons le 5 février 2021 à 11 h 05, le Prix Cheval d'or, dont l'allocation au vainqueur est de seulement 3 000 euros. Il y a huit partants déclarés, mais l'un d'entre eux est forfait, il n'y a donc plus que sept partants effectifs, mais on paiera les trois premiers à la place. Il y a un grand favori, le 8, **Cyriel d'Atom**. Les gros parieurs misent des sommes faramineuses au PMU sur ce cheval à la place, puisqu'ils savent qu'ils ne risquent pas le remboursement.

PMU

Mises Gagnant : 24 985 euros (sur un total de mises Gagnant de 37 973 dans cette course).

Mises Placé : 368 818 euros (sur un total de mises Placé de 396 968).

pmu.fr

Mises Gagnant : 5 619 euros (sur un total de Mises Gagnant de 8 421 dans cette course).

Mises Placé : 320 835 euros (sur un total de 334 169 de mises Placé dans cette course).

Comprenons bien, d'abord, à quel point ces sommes sont colossales. Si on les compare avec celles qui sont mises le même jour un peu plus tard au jeu simple dans le quinté, le Prix Annie Hutton, réunissant seize partants, à Pau, on constate que le montant des enjeux Placé dans le quinté est de 466 746 euros au PMU et de 82 095 euros sur pmu.fr, ce qui fait un total de 548 841 euros, alors que le total des montants misés au jeu simple Placé sur la petite course matinale de Mons est bien supérieur : 368 818 + 320 835 = 689 653 euros.

C'est tout simplement ahurissant, et c'est d'autant plus ahurissant que ce phénomène se reproduit désormais tous les jours, et même parfois plusieurs fois par jour.

Le déferlement des gros joueurs sur le PMU en ligne

Notons au passage que les sommes mises sur le réseau en ligne du PMU sont du même ordre, désormais, dans un tel cas de figure, que celles qui sont mises dans le réseau en dur des points de vente. Cela n'arrivait jamais auparavant, puisque les gros joueurs s'interdisaient de venir sur l'internet, du fait que, les masses y étant dix fois moins

importantes que dans le réseau en dur, ils risquaient de se voir seulement rembourser leurs mises s'ils jouaient des sommes trop importantes. Mais maintenant que la direction du PMU a déclaré que le PMU ne procéderait plus au remboursement en cas d'hyper favori à l'arrivée et qu'au contraire le paiement des places à 1,10 était garanti quelle que soit la proportion des enjeux sur le cheval joué, les gros joueurs (matelassiers, joueurs professionnels, grands parieurs internationaux) ont déferlé sur l'internet et en sont devenus les rois.

A cet égard, il est amusant (ou plutôt navrant) de constater que, lorsque la direction du PMU se réjouit de la progression des enjeux sur l'internet en l'attribuant uniquement aux efforts qu'ont su faire les responsables de la digitalisation au sein de l'entreprise en cette période de pandémie où de nombreux points de vente sont fermés, la presse hippique reprend à son compte ce satisfecit officiel sans préciser (par ignorance ou par complaisance ?) qu'une grande partie de cette progression des enjeux est due à l'arrivée des mastodontes sur l'internet, pour le malheur des autres parieurs.

L'écrasement de tous les rapports Placé

Comparons maintenant les rapports payés par les différents opérateurs au jeu simple pour la petite course de Mons :

| | | | | |
|---------|----------------|---------------------|-------------|-------------|
| PMU | Gagnant : 1,20 | Placé : 1,10 | 1,10 | 1,10 |
| pmu.fr | Gagnant : 1,20 | Placé : 1,10 | 1,10 | 1,10 |
| Zeturf | Gagnant : 1,30 | Placé : 1,10 | 1,40 | 2,10 |
| Genybet | Gagnant : 1,26 | Placé : 1,10 | 1,52 | 1,49 |
| Unibet | Gagnant : 1,20 | Placé : 1,10 | 1,30 | 1,90 |

Comme on le voit, si la place de l'hyper favori est payée 1,10 partout, ce qui est normal, les places des deux autres chevaux sont gravement pénalisées au PMU, du fait qu'on a décidé de payer l'hyper favori alors que le strict respect du pari mutuel aurait dû en motiver le remboursement, ces places sont donc bloquées à 1,10 comme celle de l'hyper favori. Au contraire, chez les autres opérateurs, qui n'accueillent pas les gros joueurs (matelassiers, joueurs professionnels et grands parieurs internationaux), les places des chevaux arrivés 2^e et 3^e, n'étant pas phagocytées par le paiement de l'hyper favori, sont correctement rémunérées, jusqu'à 1,90 (c'est-à-dire que le bénéfice est neuf fois plus grand pour le parieur par rapport au paiement du PMU à 1,10) et 2,10 (c'est-à-dire que le bénéfice est onze fois plus grand pour le parieur par rapport au paiement du PMU à 1,10).

Les cadeaux faits aux gros parieurs de France

Ce phénomène, qui ne se produisait que de temps en temps jusqu'à cette année, se reproduit désormais de façon exponentielle, parfois plusieurs fois dans la même réunion. On a pu lire dans Paris-Turf du 12 novembre que le nombre de courses comprenant un cheval à moins d'égalité (c'est-à-dire rapportant entre 1,10 et 1,90) avait presque doublé en 2020 à Vincennes par rapport à il y a quelques années. Ce chiffre va sans doute même exploser, et sur tous les champs de courses, si on laisse faire. C'est en vérité l'ensemble des rapports qui risque d'être impacté, car il faut se rendre à l'évidence : cet argent que le

PMU verse quand il devrait simplement rembourser, il faut bien qu'il le prenne quelque part. Qu'il le prenne dans la caisse des « arrondis centimes », comme c'était la tradition quand cela n'arrivait qu'une ou deux fois par an, ou sur d'autres budgets, y compris commerciaux, cela revient *in fine* au même : c'est autant de pris sur l'argent qui aurait dû être partagé entre tous les parieurs et qui ne va profiter qu'aux plus gros d'entre eux. L'espérance de gain du reste des parieurs est, de ce fait, fortement diminuée.

Il s'agit donc là d'un acte d'allégeance aux plus gros parieurs. Quand un cheval ne devrait rapporter qu'un 1,01 ou 1,02 si on respectait le pari mutuel, et qu'on le paye finalement 1,10, c'est 8 ou 9 % de bénéfice en plus pour les gros parieurs. Quel cadeau mirifique ! Le PMU pourrait très bien décider de payer, dans ces cas extrêmes, 1,01 ou 1,02. Notons d'ailleurs qu'au mois de novembre dernier, il a accepté de payer 1,01 à la place dans des courses courues à Sha-Tin dans le cadre d'un accord de paris en masse commune conclu avec Hong-Kong, en adoptant le même mode de paiement que l'opérateur du pays d'accueil. Ainsi le cheval **Golden City**, par exemple, vainqueur du Jockey-Club Mile, le 22 novembre à Sha-Tin, a-t-il été payé par le PMU... 1,01 à la place (rapport Gagnant : 1,15 ; rapports Placé : 1,01 ; 1,35 ; 1,85). Voilà qui serait beaucoup plus juste. Mais le PMU a choisi son camp, il préfère dérouler le tapis rouge devant les gros joueurs en multipliant les cadeaux à leur égard, pour conserver à tout prix cette clientèle qui joue beaucoup, et tant pis pour les autres.

N'oublions pas par ailleurs qu'il est une autre sorte de cadeau que le PMU fait officiellement aux plus gros joueurs de France : le bonus de fidélité, qui consiste en une ristourne de 3 % des mises. Ces 3 % s'ajoutant, dans le cas présent, aux 8 ou 9 % que nous venons d'évoquer, c'est bien d'un cadeau de 11 ou 12 % qu'il peut s'agir, au total, à l'intention des plus gros joueurs de France, quand on leur paye l'hyper favori à la place. Qui osera encore parler de « pari mutuel » dans ces conditions ?

Les cadeaux faits aux GPI

Mais ce n'est pas tout. Car, s'agissant des « Grands Parieurs Internationaux » (GPI), la concurrence déloyale est encore plus flagrante et plus lourde de conséquences destructrices.

C'est la Cour des Comptes qui, en 2016, a dénoncé le scandale des privilèges accordés aux GPI en violation du principe du pari mutuel. Rappelons en deux mots que les opérateurs étrangers auxquels le PMU s'associe pour accroître la masse de ses enjeux ne sont pas soumis aux mêmes ponctions que le PMU, ils n'ont qu'une commission à verser au PMU et disposent comme ils l'entendent du reste du prélèvement commun. Ce faisant, ils retournent à leurs clients, qui jouent en masse commune avec les parieurs de France, des « ristournes » considérables sur lesquelles le PMU ferme les yeux bien qu'elles soient en contradiction complète avec le principe de base du pari mutuel. On ne connaît pas le montant exact de ces ristournes, mais les déclarations officielles des deux précédents présidents du PMU, Xavier Hürstel et Alain Resplandy-Bernard, les situaient expressément à plus de 10 %. On peut donc en déduire qu'elles se situent entre 11 et 20 %. Cela signifie qu'alors que pour tout un chacun un pari de 100 euros coûte 100 euros, à chaque fois qu'un GPI joue 100 euros en revanche son pari de 100 euros ne lui coûte pas 100 euros, mais seulement entre 80 et 89 euros. Le principe de base du pari mutuel est bafoué.

Comme l'a écrit l'ancien ministre de l'Économie et des Finances Jean Arthuis dans son Rapport d'octobre-novembre 2018, « *La mission insiste sur l'impérieuse nécessité d'abroger le système fiscal dérogatoire accordé aux parieurs étrangers, sapant les fondements du pari mutuel en créant une inégalité de traitement entre les parieurs.* »

Comme, par ailleurs, les GPI ont une certaine expertise, ils parviennent facilement, du fait de ces ristournes, à être « toujours gagnants », selon la formule de Xavier Hürstel. Ils jouent donc de plus en plus, puisqu'ils savent que grâce à ces pratiques déloyales ils sont toujours gagnants. Ils gagnent donc de plus en plus, et l'espérance de gain de tous les parieurs de France diminue d'autant du fait qu'ils n'ont pas accès aux mêmes privilèges. Malgré les condamnations réitérées de la Cour des Comptes, de l'Association Nationale des Turfistes, de Jean Arthuis et d'Equistratis, le PMU continue de laisser les GPI bénéficier de ces avantages iniques. Le montant de leurs enjeux avoisinait souvent l'année dernière 10 % des enjeux totaux d'après le directeur du PMU. A combien s'élève-t-il maintenant ?...

Or il apparaît que cette concurrence déloyale se trouve en quelque sorte doublée à présent avec la garantie du paiement à la place des hyper favoris à 1,10. Pour reprendre notre exemple précédent, quand le GPI touche à la place 1,10 là où le respect du pari mutuel ne devrait lui valoir qu'1,01 ou 1,02, à ces 8 ou 9 % de cadeau s'ajoutent les ristournes de l'opérateur étranger situées vraisemblablement, on vient de le voir, entre 11 et 20%. Cela signifie que le GPI perçoit alors au total un cadeau qui se situe entre 19 et 29 % de ses mises.

Conclusion : le risque de découragement des parieurs face à la dégradation progressive des rapports

On comprend pourquoi des centaines de milliers d'euros sont désormais déversées chaque jour à la place dans toutes sortes de courses dans lesquelles un hyper favori paraît sûr : le PMU est devenu pour les plus gros joueurs une sorte de banque qui leur assure des rendements colossaux en plus de leurs bénéfices propres. Petits joueurs et gros joueurs ne jouent plus dans la même cour. Le jeu est faussé, l'argent va à l'argent, les centaines de milliers de petits et moyens joueurs sont ponctionnés indûment pour alimenter les bonus faramineux distribués aux gros joueurs en violation complète du pari mutuel, le principe d'égalité qui devrait prévaloir entre tous les joueurs est réduit à néant, n'est-ce pas particulièrement grave s'agissant d'un jeu national sous le contrôle de l'État ?

Puisque les centaines de milliers d'autres joueurs doivent désormais, de plus en plus souvent, se partager des miettes, comment ne pas craindre qu'ils se découragent et cessent de jouer ? Et l'on sait que les joueurs qui s'en vont ne sont pas remplacés. Jusqu'à quand les membres des Comités et des Conseils d'administration de France Galop et du Trot laisseront-ils faire ? Quand les professionnels qui dirigent les courses se rendront-ils compte qu'avec le découragement de la grande masse des parieurs devant l'effondrement de plus en plus fréquent des rapports c'est tout le système qui risque de s'affaiblir, et en particulier le montant des allocations qui leur sont distribuées ?

Eric Blaisse

CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

par *Éric Blaisse*,
Membre du Bureau et administrateur de la page Facebook

GALOP Dar Toungi : Jean-Claude Seroul « épingle » par les commissaires

Jean-Claude Seroul, patron de presse hippique qui est à la tête d'une grosse écurie et qui a eu des responsabilités importantes à France Galop, Jérôme Reynier, son entraîneur, Guillaume Millet, son jockey, et **Dar Toungi**, son cheval, viennent d'être sanctionnés pour ne pas avoir respecté le code des courses.

C'était une course d'inédits, le 28 janvier, à Cagnes. Les commissaires, tout en notant qu'il est naturel de ne pas donner une course dure à un débutant, ont sanctionné l'entourage du cheval **Dar Toungi** parce qu'à aucun moment son jockey n'a cherché à participer à l'arrivée, les parieurs ont donc été lésés. Le jockey a déclaré que son propriétaire lui avait demandé de donner une course très sage à son cheval, le propriétaire a reconnu les faits. Verdict : 1500 euros d'amende au propriétaire, 1500 euros à l'entraîneur, dix jours de suspension pour le jockey, un mois pour le cheval.

Il faut aller sur le site de France Galop pour revoir la course : dans la ligne d'en face, le jockey de **Dar Toungi** tire dessus à plusieurs reprises pour le maintenir à l'arrière ; dans la ligne d'arrivée, à 400 m du poteau, on voit très bien que tous les jockeys poussent leur cheval avec leurs bras, tous... sauf un qui ne bouge quasiment pas les bras : le jockey de **Dar Toungi**. Et cependant ce dernier va finir 4e.



Photo Equidia : au poteau des 400 m, tous les jockeys « poussent » leur cheval sauf un, celui de **Dar Toungi** (le cheval gris, au milieu, casaque orange)

Voici des extraits du communiqué des commissaires :

Vu les articles 162, 163, 164 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le jockey Guillaume MILLET et l'entraîneur Jérôme REYNIER indiquent que le propriétaire, M. Jean-Claude SEROUL les a tous les deux contactés la veille en leur demandant de ne pas être « dur » avec le poulain DAR TOUNGI, ce que le propriétaire confirme en s'en expliquant ;

Attendu que le jockey Guillaume MILLET qui a repris son partenaire tout au long du parcours, partenaire qui avait des ressources manifestes et des moyens évidents, ne l'a en outre, pas du tout sollicité dans la ligne d'arrivée, et ne l'a soutenu qu'excessivement mollement à un moment où il était censé lui demander un effort pour obtenir le meilleur classement possible, comme le faisait d'ailleurs l'ensemble de ses concurrents autour de lui ;

Attendu que s'il est évident que les Commissaires de courses : - n'imposent pas à un jockey de demander des efforts qu'un cheval ne serait pas capable de fournir ; - n'imposent pas l'usage de la cravache, le règlementant au contraire de manière stricte ; - comprennent qu'un poulain difficile et/ou immature peut avoir besoin d'être détendu dans un parcours et qu'un poulain inédit doit être monté avec psychologie ; ils ne sauraient pour autant accepter ni tolérer : - qu'un propriétaire, un entraîneur et un jockey ne fassent pas le nécessaire pour obtenir le meilleur classement possible lors d'une course et qu'un cheval ne soit pas réellement soutenu dans la ligne d'arrivée ; Que les images de la course ne sont pas tolérables vis-à-vis des parieurs qui jouent sur les courses hippiques et qui avaient en l'espèce parié sur le poulain DAR TOUNGI notamment placé ; Que le choix de monte de l'entourage dudit poulain porte atteinte à l'image des courses et à leur régularité, et qu'il y avait lieu de faire monter ledit poulain d'une manière plus respectueuse des parieurs à l'avoir joué, ce qui n'est pas antinomique avec le respect de la carrière sportive d'un cheval et son éducation ; [...] Que la protection des parieurs, la régularité des épreuves, la protection de l'image des courses, ne permettent pas de tolérer de voir un tel comportement dans une ligne d'arrivée, étant observé que si les parieurs peuvent comprendre qu'un poulain inédit a parfois besoin d'être monté de manière détendue, le fait de le monter et le faire monter, sans jamais donner l'impression de s'intéresser à l'obtention du meilleur classement possible, ne peut être accepté vis-à-vis des parieurs, ni au regard du contrôle de la régularité des courses et de la qualification des chevaux ;

Attendu que ces décisions apparaissent proportionnées aux effets dissuasifs qu'elles impliquent, à la recherche d'équité, de respect des parieurs et de maintien de l'égalité des chances entre les concurrents, étant précisé qu'elles veillent à préserver la régularité des courses ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des explications de l'entourage du poulain DAR TOUNGI ;*
- d'interdire audit poulain de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée d'1 mois ;*
- de sanctionner le jockey Guillaume MILLET par une interdiction de monter d'une durée de 10 jours ;*

- de sanctionner l'entraîneur Jérôme REYNIER par une amende 1 500 euros ;
- de sanctionner M. Jean-Claude SEROUL par une amende de 1 500 euros.

Boulogne, le 3 février 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – G. HOVELACQUE

A noter que cette affaire a suscité un débat relayé par le journal numérique Jour de Galop : faut-il ou non organiser des « courses-école » pour que les chevaux inédits s'habituent sagement à la course ? A cette question, l'entraîneur tête de liste Jean-Claude Rouget a répondu avec plein de bon sens, en donnant son avis précis sur le cas **Dar Toungi**. Voici ce qu'il a répondu :

*« Absolument contre ! » « Je ne vois pas pourquoi il faudrait tout remettre en cause pour un cas particulier. J'ai vu et revu la course de **Dar Toungi**, dans laquelle je débute d'ailleurs deux poulains. Les commissaires ont bien jugé. Le poulain a à peine été soutenu aux bras, son entourage oubliant sans doute qu'il y avait du jeu dessus... Je fais partie de ces entraîneurs qui ne veulent pas que les chevaux soient tapés le jour de leurs débuts. Mais on peut de tout même les soutenir aux bras dans la ligne droite ! Donc oui, il est possible de concilier la notion de course sage et le respect du parieur » (Jour de Galop du 10 février, p. 13)*

En n'hésitant pas à sanctionner le comportement fautif du célèbre propriétaire, les commissaires de France Galop ont fait preuve d'un esprit d'indépendance qui les honore, et que l'Association Nationale des Turfistes tient à saluer comme il le mérite. Nous espérons maintenant que tout au long de l'année les commissaires feront preuve du même état d'esprit, pour que les parieurs soient enfin régulièrement défendus. Car, jusqu'à présent, il nous a trop souvent semblé que les commissaires passaient plus de temps à calculer le nombre de coups de cravache qu'à vérifier si tous les jockeys défendaient bien les intérêts des parieurs. A cet égard, il nous paraît pertinent de revenir un instant sur un cas qui avait provoqué notre indignation, il y a deux ans, alors que les commissaires n'avaient pas trouvé bon d'intervenir, le cas de la pouliche **Casive**. Rappelons les faits.

Casive débute à 3 ans à Marseille le 20 avril 2019, son jockey la place dernière, elle vient terminer 3ème. Dans sa course suivante, son jockey la place dernière, puis ne la soutient plus du tout dans la ligne d'arrivée, elle termine avant-dernière. Course suivante, son jockey la place dernière et ne s'intéresse aucunement à la course, elle termine avant-dernière. Après ces deux performances médiocres, elle court son premier handicap, elle a obtenu bien sûr un poids de faveur (valeur 27), elle s'envole et gagne par six longueurs. Course suivante, avec une pénalisation de 5 kilos, elle gagne encore. Course suivante, troisième victoire consécutive... Le nom de son propriétaire ? Jean-Claude Seroul. Le nom de son entraîneur ? Jérôme Reynier.

L'Association Nationale des Turfistes avait alors publié dans Paris-Turf un article pour protester contre la mansuétude des commissaires. Pour ne pas donner en pâture au public les noms des responsables, puisqu'ils n'avaient pas été sanctionnés, et le nom du cheval, nous avons dissimulé ce dernier sous le pseudonyme de « **Jemecache** ». Notre propos n'avait pas plu au Bureau des commissaires de France Galop, qui nous l'avait fait

savoir par un de ses représentants : « Vous voyez le mal partout ! », nous avait-il reproché. Aujourd'hui, ce sont les commissaires de France Galop eux-mêmes qui nous donnent raison a posteriori.

TROT

Les chevaux « plaqués » : le nouveau délit d'initié

C'EST JMB QUI « MET LES PIEDS DANS LE PLAT » LE PREMIER

Le déferrage est interdit pour les chevaux de 2 et 3 ans, mais certains chevaux sont munis de simples plaques au lieu de fers, ce qui les rend beaucoup plus légers. C'est Jean-Michel Bazire qui a "mis les pieds dans le plat" en déclarant à Paris-Turf début novembre : *"Les turfistes ne semblent pas avoir besoin de "smileys" ; en revanche ils "flamberaient" certainement davantage si les instances nous obligeaient plutôt à déclarer les plaques, en particulier dans les courses de 2 et 3 ans !"*

Sébastien Guarato est d'accord pour que l'on rende obligatoire la déclaration des chevaux plaqués : *"Au lieu de prendre le risque de passer pour des "tricheurs", autant l'annoncer à tout le monde !"* (Paris-Turf du 19 décembre)

Philippe Allaire va plus loin, on sait qu'il n'est pas un adepte de la langue de bois : *"Les plaques représentent du "déferrage maquillé" chez les jeunes. Vous savez, rien ne me dérange ; surtout pas le fait de fournir ces données aux parieurs, comme nous le faisons depuis des années concernant le déferrage !"* (Paris-Turf du 19 décembre également)

CRITÉRIUM DES 3 ANS A VINCENNES : LES TROIS PREMIERS A L'ARRIVÉE N'ÉTAIENT PAS FERRÉS MAIS ÉTAIENT MUNIS DE SIMPLES PLAQUES

L'arrivée du Critérium des 3 ans a été édifiante : 7 chevaux sur 13 étaient munis de simples plaques, 6 d'entre eux terminent dans les 7 premiers (1er, 2e, 3e, 5e, 6e et 7e). Pour cette course, Paris-Turf avait publié à l'avance les noms des chevaux "plaqués", mais d'ordinaire seul l'entourage est au courant, et les turfistes dénoncent à bon droit un "délit d'initié".



Hanna des Molles, vainqueur du Critérium des 3 ans en étant munie de simples plaques
(photo Le Trot)

PRIX D'AMÉRIQUE : RETOUR SUR LA PRÉPARATION SPÉCIALE DE DÉLIA DU POMMEREUX

Elle a défrayé la chronique à la suite de la dernière préparatoire au Prix d'Amérique, le Prix de Belgique. La communication erronée de son entourage a beaucoup mécontenté les turfistes : annoncée "ferrée", "munis d'alus", elle est partie délaissée par les parieurs à la cote de 15/1. Mais **Délia du Pommereux** a failli gagner, n'étant devancée que d'un nez par le champion **Davidson du Pont**. Et voilà qu'on apprend que son entourage avait en réalité changé d'avis et l'a courue simplement "plaquée" des antérieurs ! Il est donc plus urgent que jamais de rendre obligatoire la déclaration de l'usage de plaques au lieu de fers.



Photo de Délia du Pommereux : Pierre Costabadie pour Scoopdyga dans Le Parisien

LES RÉACTIONS CONTRADICTOIRES DE LA DIRECTION DU TROT

Le directeur du Trot, Guillaume Maupas, avait déclaré le 19 décembre dans Paris-Turf qu'il n'était pas question de modifier le règlement et d'obliger les entraîneurs à déclarer à l'avance les chevaux munis de simples plaques. La raison qu'il invoque est que cela pourrait mettre en difficulté les entraîneurs "qui décident parfois au dernier moment de la protection qui sera appliquée au pied du cheval". C'est exactement ce même argument que, déjà, pendant plusieurs années, la direction du Trot, au début des années 2000, au cours du débat qui s'était instauré à propos des chevaux déferrés, avait opposé systématiquement à l'Association Nationale des Turfistes, avant que celle-ci ne publie dans Paris-Turf des statistiques qui démontraient de façon implacable que les chevaux déferrés possédaient un avantage considérable sur les autres, ce qui avait fini par décider la direction du Trot à s'incliner devant l'évidence et à imposer la déclaration préalable de déferrage, à la grande satisfaction des parieurs. Va-t-il falloir, de nouveau, attendre plusieurs années avant que le bon sens triomphe et que l'on choisisse enfin de respecter l'intérêt des parieurs plutôt que de céder aux objections des professionnels qui préfèrent faire leurs petites affaires entre eux sans une once de considération pour les parieurs qui les font vivre ? Il semble que la montée des protestations ait eu cependant de l'effet.

L'Association Nationale des Turfistes a réclamé officiellement une réglementation rapide du problème par la voix de son président Éric Hintermann. Il est nécessaire, a-t-il écrit, « d'instaurer l'obligation de déclarer les plaques à la validation des partants ». Sinon, poursuit-il, « on entre alors dans un système où ce qu'on appelle à juste titre les « délits d'initiés » peut se donner libre cours. Ce qui a inévitablement pour résultat d'éloigner les parieurs du jeu hippique. » L'ancien rédacteur en chef de Paris-Turf et champion de France des pronostiqueurs Jacques Pauc, personnalité unanimement respectée dans le monde du trot, est venu sur la page Facebook de l'Association Nationale des Turfistes pour soutenir en ces termes notre demande : « *Il est évident que les turfistes doivent être respectés et connaître tout ce qui peut améliorer nettement les chevaux comme le déferrage ou les plaques. Et puis ferré doit vouloir dire vraiment ferré... avec de vrais fers qui recouvrent tout le pied, pas de petit « demi-lunes » avec deux clous comme parfois mettent les "malins"...* ».

Devant ces protestations réitérées, la direction du Trot semble faire machine arrière puisqu'elle a annoncé le 9 février dernier que le Conseil d'administration était d'accord pour réglementer la question des plaques, et que ce serait donc au Comité de prendre la décision finale.

Le bon sens et la transparence vont-ils avoir le dernier mot ?

Eric Blaisse

JEUX EN LIGNE

Analyse des données du troisième trimestre 2020

*par Alain Kuntzmann,
Membre du Bureau*

*Les **Comptes Joueurs Actifs (CJA)** sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Un joueur peut accéder à l'ensemble des jeux proposés chez un opérateur avec un unique compte, mais s'il est actif chez plusieurs opérateurs, il apparaît alors avec plusieurs comptes actifs. Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. Le **Taux de Retour aux Joueurs (TRJ)** peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.*

Conséquence de la crise sanitaire, le marché des jeux en ligne avait enregistré au T2 2020 une baisse de 6% du PBJ et un recul de 9% de comptes joueurs actifs. Avec le retour des compétitions sportives le marché a enregistré un redressement spectaculaire : +25% par rapport au T2 2020 (et +17% par rapport au T3 2019), couplé à une hausse de 29% du nombre de joueurs (soit 2,7 millions de joueurs). Ainsi, sur les 9 premiers mois de l'année, le PBJ global du marché des jeux en ligne a atteint 1,2Mrd€, soit +11% par rapport à 2019.

| | T3 2019 | T3 2020 | Variation |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Paris sportifs | | | |
| Nombre de CJA | 1 597 000 | 2 184 000 | + 37% |
| Mises | 1 082 m€ | 1 615 m€ | + 49% |
| Produit Brut des Jeux | 214 m€ | 228 m€ | + 6% |
| Paris hippiquesaj | | | |
| Nombre de CJA | 309 000 | 347 000 | + 12% |
| Mises | 270 m€ | 363 m€ | + 34% |
| Produit Brut des Jeux | 66 m€ | 87 m€ | + 32% |
| Poker | | | |
| Nombre de CJA | 643 000 | 880 000 | + 37% |
| Produit Brut des Jeux | 66 m€ | 90 m€ | + 36% |
| TOTAL | | | |
| Nombre de CJA | 2 117 000 | 2 738 000 | + 29% |
| Produit Brut des Jeux | 346 m€ | 405 m€ | + 17% |

Paris sportifs

La reprise des compétitions sportives a produit un retour des parieurs sportifs. La moyenne de CJA par semaine s'élève à 740 000 et est supérieure de 35% à celle du T2 2020.

En dépit d'une offre de paris amputée de plusieurs compétitions majeures (UEFA Euro de football, Jeux Olympiques d'été et le tournoi de tennis de Wimbledon) le niveau de mises connaît une progression de 49% par rapport au T3 2019 et s'élève à 1,6Mrd€. Les enjeux sur les compétitions de football représentent 64% de l'activité.

La progression observée s'explique par la hausse de la population de parieurs : +37% par rapport au T3 2019 (particulièrement chez les 18-24 ans).

Cette activité enregistre un PBJ de 228M€ en hausse de 6% par rapport au T3 2019. Une évolution nettement inférieure aux enjeux (+49%), conséquence d'une redistribution aux parieurs particulièrement élevée (85,9% de TRJ avant bonus) provenant de résultats sportifs défavorables aux opérateurs.

Pour inciter leur base de parieurs à jouer à nouveau les opérateurs ont massivement eu recours au versement de bonus produisant une augmentation des abondements de 118% à 37M€.

La progression des mises provient de la croissance du nombre de joueurs actifs et non d'une croissance des dépenses moyennes par joueur.

La FDJ a communiqué de son côté une progression des mises en paris sportifs de l'ordre de 27% au T3 2020 tous canaux confondus (en ligne et réseau physique).

Les évolutions d'activité produisent un montant de prélèvements en hausse de 4% à 104,5M€ et une redevance relative au droit au pari versée par les opérateurs aux organisateurs des compétitions en France qui progresse de 7% pour un total d'1,5 M€ pour 152M€ de mises.

Paris hippiques

L'interruption des courses françaises avait provoqué une concentration des mises sur les courses étrangères qui avaient généré 46% du total des mises hippiques au T2 2020. Au T3 ces mêmes courses ne génèrent plus que 13% de l'activité, ce qui est plus conforme avec les observations habituelles.

Les enjeux sont en hausse de 34% par rapport au T3 2019 avec 363M€ de mises. La croissance d'activité résulte en partie de l'augmentation du nombre de parieurs +12%, à 347 000 comptes joueurs actifs. Elle s'explique aussi par la hausse de la dépense moyenne par joueur qui augmente de 18% pour atteindre 251€.

Le PBJ augmente de 32% à 87M€. Les bonus versés par les opérateurs, nettement réduits au trimestre précédent, reculent de nouveau de 30% et s'élèvent à 4M€. La croissance d'activité entraîne une progression des prélèvements de 29% pour un total de 47M€.

En moyenne, 161 000 comptes joueurs ont parié hebdomadairement sur les courses hippiques soit une hausse de 16% par rapport au T3 2019. L'écart entre cette progression de 16% et la progression des enjeux de 34% traduit une augmentation notable des dépenses moyennes par joueur, observation déjà vérifiée au précédent trimestre.

Poker

Nouvelle progression avec 90M€ de PBJ, soit une hausse de 36% par rapport à l'an passé. L'activité du trimestre est portée par le maintien de la pratique d'une partie des joueurs inscrits pendant le confinement.

Chaque semaine, environ 334 000 joueurs ont participé à des parties de poker contre 256 000 l'an passé sur la période, ce qui représente une progression de 31%.

Répartition des CJA par activité

Au T3 2020 l'ANJ a délivré deux agréments (paris sportifs et paris hippiques) à l'opérateur NJJ PROJECT THIRTEEN.

Le marché global des jeux en ligne enregistre 2,7 millions de joueurs soit une progression de 29% par rapport au T3 2019.

Suite à la reprise des compétitions sportives, cette activité compte 2,2 millions de participants ce trimestre, soit 37% de plus qu'au T3 2019 et surtout deux fois plus qu'au T2 2020.

Le segment des paris hippique enregistre une croissance de joueurs de 12% pour un total de 347 000 par rapport au T3 2019 et celui du poker une croissance de 37%.

L'attractivité du calendrier sportif est un vecteur important d'inscriptions de nouveaux joueurs. Au cours du T3 2020 les enregistrements de nouveaux comptes s'élèvent à 1,2 million et ont presque doublé sur la période (+92%), avec un pic de 318 000 inscriptions de joueurs la semaine des demi-finales et finale de la Ligue des Champions de football.

| | CJA trimestriel | | |
|------------------------|------------------|------------------|------------|
| | T3 2019 | T3 2020 | évolution |
| Global | 2 117 000 | 2 738 000 | 29% |
| Paris sportifs | 1 597 000 | 2 184 000 | 37% |
| Paris hippiques | 309 000 | 347 000 | 12% |
| Poker | 643 000 | 880 000 | 37% |

Répartition des CJA chez un même opérateur

Avec 13% la proportion de joueurs ayant exclusivement été actifs en poker diminue de plus

de 20 points par rapport au T2 2020, ce qui atteste que l'engouement envers le poker s'est en partie estompé.

La part de parieurs exclusivement actifs sur le segment des paris sportifs est de 57% contre 7% du même total de CJA pour les paris hippiques.

La proportion de joueur dits « multi actifs », c'est-à-dire qui ont engagé des mises dans deux ou trois activités de jeux en ligne, est de 23%. Elle est principalement portée par les joueurs actifs en paris sportifs et poker qui représentent 18% du total des joueurs actifs du trimestre. Ce segment de joueurs compte 80% de joueurs supplémentaires par rapport à l'an passé, ce qui souligne la conversion importante des joueurs de poker inscrits au précédent trimestre vers les paris sportifs.

La proportion de joueurs actifs en paris sportifs et hippiques reste faible avec 4% du total des joueurs actifs du trimestre.

Répartition des CJA par tranche d'âge

L'offre de paris sportifs du trimestre repartant à la hausse, les jeunes joueurs ont repris leur activité. Leur représentation, en baisse de 6 points au précédent trimestre, atteint 30% au T3 2020, ce qui est davantage conforme à leur proportion habituelle. Dans le segment des seuls paris sportifs, la part des moins de 35 ans reste la plus importante (70%). Le segment des paris hippiques reste constitué de parieurs d'âge moyen plus avancé, les joueurs de plus de 35 ans comptant pour près de 75% des joueurs du secteur.

Evolution du nombre de CJA hors France

Le nombre de joueurs basés à l'étranger diminue de 50% au poker à 11 700. Il diminue légèrement en paris sportifs pour un total de 4 650. Si l'activité hippique est celle qui compte le moins de joueurs basés à l'étranger (650 au T3 2020), sa population augmente néanmoins de 12% ce trimestre.

Moyens de paiement utilisés

Les joueurs ont déposé 813M€ sur leurs comptes de jeu, soit un montant en hausse de 35% par rapport au T3 2019. Les sommes retirées augmentent également à 463M€.

Les cartes bancaires ont permis de générer près de 80% des dépôts des joueurs sur leurs comptes de jeu du trimestre.

Ventilation de la population des comptes joueurs par mises cumulées

Comme au trimestre précédent, la répartition de la population de parieurs hippiques selon le montant de mises engagées traduit une augmentation des mises par joueur. La part des parieurs hippiques ayant engagé de 0 à 30€ reste la plus élevée (25%) mais baisse de 2 points. Les classes de joueurs engageant de 30 à 300€ euros sont également en retrait d'un point chacune. A l'inverse, les proportions des joueurs ayant misé entre 3 000€ et 10 000€ et au-delà de 10 000€ sont respectivement en hausse de 3 points et 1 point.

Répartition des joueurs par terminaux de connexion utilisés

Les préférences des joueurs en matière de terminaux de jeux sont très différentes selon la composition de la population de joueurs de l'activité, et selon la nature de l'offre qui est plus ou moins adaptée à l'utilisation d'un support mobile ou d'un ordinateur.

Dans le segment des paris sportifs les mises engagées depuis un terminal mobile contribuent à hauteur de 83% du total d'enjeux contre 59% pour le segment des paris hippiques, en hausse toutefois de 2 points au regard du T3 2019.

Dépenses marketing des opérateurs agréés

Les montants de budgets présentés incluent les médias suivants : Télévision, Radio, Presse, Affichage et Internet.

Les investissements marketing des opérateurs agréés du trimestre sont encore restreints compte tenu de la situation sanitaire affectant leurs marges d'exploitation. Ils sont en diminution de 5% en comparaison avec l'an passé pour un montant investi de 41M€. Les dépenses en publicité ont fortement augmenté au mois d'août (+178% par rapport à juillet) en raison de l'enjeu de recrutement important lié au déroulement de la phase finale de la Ligue des Champions de football ou encore de la reprise du championnat de France.

Le poids des investissements en achats d'espaces publicitaires, principalement sur internet, représente 32% du total des dépenses marketing des opérateurs. Les dépenses en affiliation sont en hausse de 4 points et représentent 7% du total des dépenses marketing. La proportion des dépenses marketing hors média a baissé par rapport au T2 2020 suite à la réduction très prononcée de la part des bonus de rétention (-14 points), en partie compensée par le versement de bonus d'acquisition. Enfin, la part des investissements en sponsoring stagne à 3%.

Alain Kuntzmann

PMU 2020 ... année chaotique

*par Alain Kuntzmann,
Membre du Bureau*

Lors de la préparation de l'année 2020 le PMU prévoyait entre autres une densification de son offre de réunions françaises au détriment de réunions étrangères, l'ajout de réunions en nocturne ou semi nocturne et, pour l'optimisation des enjeux, un transfert de l'obstacle vers le plat de la principale réunion Premium du samedi.

Au total étaient prévues 1.232 réunions Premium (donc avec des prises de paris à la fois sur hippodromes, en points de vente PMU et en ligne sur PMU.fr).

Au niveau des courses étrangères, qui représentent en moyenne 8% des enjeux au niveau du PMU, étaient prévus des ajouts de courses matinales avant la 1ère réunion Premium et en soirée au-delà de 21h, le tout se traduisant par une augmentation principalement du nombre de courses offertes uniquement pour des paris en ligne (via le PMU et tous les autres opérateurs en ligne).

Tout cela devait amener une stabilisation des enjeux, cachant une petite baisse du « offline » (principalement en points de vente) compensée par une augmentation du « online » et de l'international.

Au niveau des différents types de paris il était prévu que le simple poursuive sa progression, approchant 40% du total des enjeux, porté par un taux de retour aux joueurs

très attrayant. A noter que le Quinté, toujours pénalisé par un faible taux de retour accentué par l'erreur du PMU qui a maintenu les bonus 3 et 4 au détriment du bonus 4 sur 5, restait au niveau très bas de 17% des enjeux.

Les mesures prises par C. Linette tant en matière de gestion interne que d'offres commençaient à porter leurs fruits et un optimisme mesuré se manifestait au sein des sociétés mères quant à l'avenir. Difficile à cet instant d'imaginer qu'un organisme unicellulaire venu de Chine et mesurant environ 0,0001mm, allait tout bouleverser, nos vies et nos modes de vie, remettre en cause toutes les activités sportives et de loisirs, hippisme compris, et nous replonger dans l'incertitude quant à l'avenir.

Il faut savoir que les sociétés de courses se gèrent financièrement au jour le jour. C'est en quelque sorte la recette du jour qui permet de payer au propriétaire les allocations du lendemain. En décidant d'un confinement de 2 mois à partir du 15 mars, et donc de l'arrêt total des courses françaises durant cette même période, les pouvoirs publics ne laissèrent au PMU qu'une activité très réduite sur des courses étrangères (et quelquefois étrangères !!!) ce qui lui permit de maintenir environ 10% de son chiffre habituel et d'équilibrer des dépenses minimisées par un plan de chômage partiel important. Arrêt des courses voulant dire arrêt du versement des allocations, les sociétés mères n'eurent durant cette période que des frais annexes. Ce qui ne fût pas le cas des propriétaires. Avec quelques 10.000 chevaux à l'entraînement ils déboursèrent l'équivalent de 34M€ sans l'espoir du moindre retour.

La promesse d'une aide forfaitaire de la part des sociétés de courses restant en effet... au stade de la promesse.

La reprise des courses eut lieu le 12 mai. Pas celle des compétitions sportives. Profitant de ce quasi-monopole inattendu les enjeux hippiques se redressèrent très rapidement, également boostés par :

- * la réactivation de joueurs qui avaient un peu délaissé le pari hippique au profit du pari sportif
- * l'argent épargné pendant le confinement
- * des français majoritairement restés en France durant les vacances
- * moins de concurrence dans le secteur du loisir et du sport à la télé

A ces éléments externes le PMU ajouta des actions internes, principalement une stimulation financière de son réseau de distribution ce qui a joué un rôle décisif dans la rapidité de la relance. Entre les points de vente qui prirent le « booster » proposé par le PMU et les autres, l'impact fut très fort : progression de 20 % des enjeux contre + 4 % dans les autres points de vente.

Par ailleurs, au mois d'août 700 points de vente supplémentaires restèrent ouverts par rapport à une année normale.

Si le PMU faisait état d'un total d'enjeux hippiques pour les six premiers mois de l'année en retrait de 31 % par rapport à la même période de 2019 (et de 36,5 % dans les points de vente physiques) les enjeux de juillet progressèrent de 15%. Cette progression se maintint en août, fléchit légèrement en septembre et en octobre.

Et, point particulièrement important, les paris « online » qui représentaient jusqu'au confinement 10 % des enjeux du PMU avec un nombre de clients stables, grimpèrent jusqu'à 14 %, la fermeture des points de vente entraînant la migration d'un certain nombre de joueurs avec l'ouverture de 20.000 nouveaux comptes depuis juillet 2020.

Dès lors, fort de ce bond spectaculaire, le PMU décida d'améliorer l'expérience client sur internet, avec une nouvelle offre qui devrait être opérationnelle en 2021.

Autre point positif de cette période, la reconnaissance officielle par le PMU de l'absence de passage entre le pari sportif et le pari hippique, et le recentrage subséquent des investissements publicitaires et promotionnels sur les courses. Exemple avec la rupture du contrat qui liait le PMU à la Fédération Française de Football pour un coût annuel devant avoisiner les 5M€.

Seul point négatif les enjeux des grands parieurs internationaux progressèrent également, dépassant 9% du total des enjeux.

Et puis, fin octobre, l'annonce d'un re-confinement partiel mit fin à l'embellie. 4.000 points de vente PMU durent fermés et les enjeux de novembre et décembre chutèrent de près de 25% (avec le risque que cette situation perdure jusqu'à fin avril 2021 au moins).

Au bout du compte, au 31 décembre 2020 les enjeux hippiques annuels du PMU durent avoisiner les 7Mrds€, en baisse de 20% par rapport à 2019.

Et 2021 s'annonce d'ores et déjà difficile, même si le développement accéléré de l'offre sur internet doit permettre de minimiser l'impact négatif de la fermeture d'une partie des points de vente.

Fidéliser les nouveaux venus sur Internet et leur offrir un produit global plus spécifique répondant à leurs attentes est un objectif annoncé du PMU pour cette année nouvelle.

Il pourrait en ajouter d'autres

- Obtenir de l'Etat, au même titre que la FDJ sur les paris sportifs, le droit de proposer sur le « online » des paris hippiques en cote fixe. Ce qui permettrait d'offrir rapidement des paris de Type 1N2 très prisés par les plus jeunes.
- Obtenir d'appliquer immédiatement les prélèvements fiscaux sur le Produit Brut des Jeux au lieu du prélèvement sur les mises (déjà accordé à la FDJ) et ce sans conditions liées.
- Obtenir une modification du calendrier de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) pour transformer, partout où c'est matériellement possible, les réunions PMH de galop en réunion avec prise de paris sur Internet, plus rentables. Et ce, si nécessaire en supprimant un certain nombre de courses étrangères dont on ignore tout des participants et dont on est sans garantie quant à leur régularité.
- Créer une véritable "course-événement" le week-end, présentant un double attrait sportif et sur le plan du jeu ; créer le Quinté Or dominical sans aucun bonus et éventuellement avec une mise de base légèrement réévaluée pour récupérer la clientèle ancienne du tiercé partie vers le loto quand les bonus ont considérablement réduit l'espérance de gain unitaire.

Tout désordre n'étant jamais qu'un nouvel ordre en cours d'établissement, celui créé par ce coronavirus a permis à quelques évolutions intéressantes de se mettre rapidement en place.

On peut espérer que ses conséquences, hélas toujours en cours, en amèneront d'autres tout aussi intéressantes à la fois pour les turfistes et l'ensemble des socioprofessionnels.

Mais des conséquences que nous espérons voir disparaître au plus vite pour profiter à nouveau pleinement du plaisir d'aller aux courses.

Alain Kuntzmann

Rejoignez-nous sur Facebook

*Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte **près de 4000 abonnés**. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : <https://www.facebook.com/associationturfistes>.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur <https://fr-fr.facebook.com/r.php>

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2021

TURFISTES, RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION OU REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES !

Pour réclamer avec nous :

1.- Plus de régularité dans les courses, des sanctions systématiques à l'encontre des responsables des chevaux qui « font le tour », des commissaires indépendants et mieux formés, plus de transparence dans les procédures du contrôle antidopage.

2.- **L'abandon des paris sportifs.** Le PMU doit se recentrer uniquement sur les paris hippiques et les turfistes.

3.- **Une meilleure organisation** des réunions et des horaires, un meilleur accueil des turfistes sur les hippodromes, des services de navettes pour faciliter l'accès aux hippodromes, des écrans géants pour toutes les réunions « premium ».

4.- **Une baisse du prélèvement** sur les enjeux, qui ne doit pas dépasser 25 %, et **l'arrêt des rétributions des joueurs professionnels** (en particulier des « Grands Parieurs Internationaux » qui se voient rembourser une partie importante de leurs mises), car ces pratiques provoquent la diminution des gains de l'immense majorité des turfistes.

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation. Et vous recevrez notre bulletin, la « *Lettre aux adhérents* », à chacune de ses parutions (en 2020 il y a eu six numéros). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Bulletin d'adhésion page suivante

BULLETIN D'ADHÉSION

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

**ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES
3 rue Nungesser et Coli
94370 SUCY-EN-BRIE**